

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

PROCES-VERBAL SUCCINCT

38e SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2004 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjointes au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Gaby KARL-SCHORN, Jean-François RAY,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Laure KOHLER, Monique SAWAYA, Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Eric CONRAD, Marie-Paule EGELE, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, Marie KOCH, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

A b s e n t s :

M. André KLETHI qui donne procuration à M. RITTER

Mme Anne DESCHAMPS-DELLENBACH qui donne procuration à M. ENGEL

M. Dominique EGELE qui donne procuration à Mme KARL-SCHORN

M. Benoît ORSONI qui donne procuration à M. MEYER

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services

Melle Hélène PONTIGGIA, Directrice Générale Adjointe des Services

M. Nicolas ERNST, Directeur de Cabinet

Mme Suzanne BIERLING

Sélestat, le 22 avril 2004

DGS/B

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT

38e SEANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2004 A 19H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

ORDRE DU JOUR

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2004
- C. Décisions du Maire n° 13, 16 et 17/2004

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. EDUCATION ET JEUNESSE

- 1. Travaux de modernisation des locaux scolaires à l'école Wimpfeling : ouverture d'une petite section d'enseignement bilingue paritaire et augmentation des capacités d'accueil du service de restauration scolaire

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

- 2. Convention entre la Ville de Sélestat et les Ets Louis & Claude HAULLER pour la plantation et l'exploitation d'une vigne municipale
- 3. Don à la Ville de Sélestat de quatre oeuvres d'art de l'artiste Arthur Graff
- 4. Adhésion de la Bibliothèque Humaniste au « Pass » de l'Office de Tourisme de Sélestat

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE

5. Création d'un emploi permanent de Chef de Service de Police Municipale de classe normale
6. Acquisition de véhicules et engins, programme 2004

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Institution de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) sur le territoire de la commune

E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Parc d'Activités Economiques Nord (1ère tranche)
Cession de terrain à la société PEARL DIFFUSION
9. Parc d'Activités Economiques Nord (2ème tranche)
Lotissement d'Activités « SUD TODENCO »
Autorisation de cession de terrain de LA PAYSAGERIE à LMID

F. FINANCES DE LA COMMUNE

10. Subvention au Cercle Catholique Aloysia (C.C.A.) pour l'acquisition d'instruments de musique
11. Subvention complémentaire à l'Office de la Culture de Sélestat et sa Région pour les dépenses de communication concernant le Corso Fleuri 2004
12. Travaux de branchement en eau potable - régularisation de facturation
13. Avenant au Marché de Services de Télécommunications

G. DIVERS

14. Mise à disposition de véhicules d'incendie et de secours à l'association 2 CV Club Centre Alsace

I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, se félicite de l'excellent travail effectué par Nicolas ERNST, Directeur de Cabinet, qui va rejoindre le cabinet du Député-Maire de Bourg-en Bresse.

Monsieur Jean-Paul STOTZ regrette que son groupe n'ait pas été confié à la cérémonie de départ de Monsieur Nicolas ERNST dont il salue les mérites.

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Louis GOLLING est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 1er avril 2004

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère que la transcription de ses propos concernant l'autorisation de signature du marché portant sur l'extension de l'école Schuman, n'est pas exacte. Il souhaite que son intervention soit reprise. Elle l'est en ces termes : « *Si Monsieur Jean-Jacques RENAUDET pense que le projet a été bien présenté par Monsieur ENGEL, il considère néanmoins qu'il s'agit d'un avenant conséquent. Toutefois, compte tenu de l'urgence à créer de nouvelles salles de classes, il indique que l'opposition votera en faveur de ce projet. Selon lui, les services qui travaillent sur ces projets devraient être plus prudents quant aux estimations qui sont annoncées, afin que la population notamment n'ait pas le sentiment que le coût des travaux, initialement indiqué, explose. Il rappelle que lors de la première présentation au Conseil Municipal, ce projet semblait finalisé. Aussi, il indique qu'il faut faire preuve d'humilité lorsque l'on présente des projets de ce type* ».

Adopté à l'unanimité

C. Décisions du Maire n° 13, 16 et 17/2004

Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.

II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. EDUCATION ET JEUNESSE

1. Travaux de modernisation des locaux scolaires à l'école Wimpfeling : ouverture d'une petite section d'enseignement bilingue paritaire et augmentation des capacités d'accueil du service de restauration scolaire

Monsieur Robert ENGEL explique qu'à la prochaine rentrée scolaire, une petite section bilingue va être ouverte sur le site de Wimpfeling. Une salle de classe ainsi qu'une salle de repos seront mises à disposition de l'équipe pédagogique sur le site actuel. Pour se faire, il s'avère nécessaire de transférer les locaux actuels de la restauration scolaire. Il rappelle que depuis 1991, les locaux de la restauration scolaire sont situés dans l'enceinte de l'école maternelle Wimpfeling. Le nombre de places est de 60 mais le taux de fréquentation ne cesse de croître. Aujourd'hui, la restauration scolaire accueille régulièrement 80 à 90 enfants, ce qui a rendu nécessaire la mise en place de deux services.

S'agissant du projet proprement dit, il indique qu'il est prévu de récupérer une salle de classe et le préau pour y installer la restauration scolaire. Les enfants pourront ainsi être accueillis en un seul service. Les locaux qui étaient jusqu'alors dédiés à la restauration scolaire seront transformés en salles de classe. Même s'il s'agit d'une opération blanche en terme de place, il ajoute que la capacité d'accueil de l'école sera augmentée à court terme dans la mesure où la municipalité va reprendre un appartement situé à l'école Dorlan pour le transformer en salle d'activités. S'agissant du transfert de la restauration scolaire, il indique que c'est le Cabinet FINKLER architecture qui a été retenu pour élaborer ce projet. Il précise enfin qu'un projet de restructuration de l'ensemble du site de Wimpfeling va être mené. Par conséquent, cette structure périscolaire devra être logée dans un autre local pendant les travaux de reconstruction d'une autre structure scolaire.

S'agissant de l'investissement à réaliser, il indique que celui-ci est de deux ordres : d'une part, l'agencement d'un office mobilise un investissement de 18 000 €, d'autre part, les travaux de réhabilitation et d'adaptation des locaux mobilisent un crédit de 265 000 €.

Madame Janine FRIEDEL explique que malgré la présentation en commission du projet, la rédaction du document ne permet pas de comprendre clairement l'objet du projet proposé. Sur le fond, elle regrette la disparition du préau et des toilettes utilisés pendant les récréations. Elle indique que ce projet ne tient pas compte, ni de l'ouverture possible d'une classe supplémentaire sur le site bilingue, ni de la perspective de la fermeture de l'école annexe, en sachant que l'extension de l'école Schuman ne crée que deux classes supplémentaires, et que, s'agissant de la restauration scolaire à

proprement parler, le foyer Saint Charles n'est pas aux normes. Selon elle, cette opération, qui ne sera d'ailleurs pas terminée pour la rentrée, manque de vision d'avenir, sans parler de l'aspect financier : + 50 % pour l'extension de l'école Schumann, le transfert de la restauration scolaire non prévu au budget primitif voté il y a à peine 2 mois, la remise en état de la cantine existante... Elle considère que cette imprévoyance coûte très cher, d'autant que l'opposition avait appelé, à plusieurs reprises, l'attention de la majorité sur l'urgence à traiter ces problématiques. Bien qu'elle soit consciente de la nécessité du projet de cantine mais en désaccord avec la manière de procéder, l'opposition s'abstiendra sur ce projet.

Monsieur Robert ENGEL indique que seul le petit préau, le moins utilisé, sera supprimé. S'agissant des sanitaires, il indique qu'ils sont obsolètes. D'autre part, les sanitaires existant sur le site sont suffisants. Il rappelle que le foyer Saint Charles est une structure associative, la Ville n'a donc pas vocation à intervenir pour sa mise aux normes. Il indique les raisons pour lesquelles ce projet n'a pu être inscrit au budget primitif 2004. Il explique qu'à l'occasion d'une rencontre avec l'inspecteur d'académie, il a formulé plusieurs propositions dont l'ouverture d'une petite section sur le site bilingue. Il rappelle que la Ville de Sélestat n'est ni compétente pour valider l'ouverture de cette section ni pour mettre à disposition le personnel. Sa compétence se réduit à mettre les locaux nécessaires à la disposition de l'Education Nationale. Or, l'inspection d'académie n'a validé la création d'un poste dédié à la petite section à créer qu'en fin d'année 2003. Ensuite, la réflexion sur le projet a été engagée.

Il précise que les travaux débuteront début juillet 2004 et se termineront au cours des vacances de la Toussaint. Il rappelle que le projet a pour but de faire sortir le périscolaire des murs de l'école maternelle et de créer une structure bien spécifique dédiée à la restauration scolaire.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET ne comprend pas la démarche suivie. En effet, Monsieur ENGEL propose une transformation de locaux à l'école Wimpfeling alors qu'il annonce parallèlement qu'une réflexion complète sur ce site va être engagée. Selon lui, il n'est pas cohérent de prévoir des travaux avant même d'avoir engagé une réflexion d'ensemble.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le site est composé d'un bâtiment et de structures modulaires accueillant l'école maternelle. Il indique que la réflexion qui va s'engager concernera essentiellement l'école maternelle. Il rappelle que le projet proposé émane largement des enseignants, du Directeur et des parents d'élèves concernés.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane Hamman, Jean-Paul STOTZ

B. DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

2. Convention entre la Ville de Sélestat et les Ets Louis & Claude HAULLER pour la plantation et l'exploitation d'une vigne municipale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que Sélestat a connu un passé viticole important puisqu'au 19e siècle la vigne couvrait 285 hectares du ban communal. Souhaitant renouer avec son passé viticole, la Ville de Sélestat a donc cherché un terrain susceptible d'accueillir des vignes. Pour mettre en oeuvre ce projet, la Ville a trouvé un partenaire : l'entreprise Hauller. Il détaille les principaux éléments de la convention de partenariat élaborée avec la Société Hauller et conclue pour une durée de 9 ans.

Il a été convenu que la société Hauller planterait 500 plants de cépage auxerrois. Les premiers plans seront plantés dès le mois de mai. Les premières récoltes seront disponibles dès 2007 (env. 1 150 bouteilles) et seront réservées à la Ville de Sélestat. La ville s'engage à financer la plantation de cette vigne à hauteur de 2 063 € TTC . A partir de 2007, la Ville s'engagera à verser à la société Hauller un montant de 3 135,91 € TTC, correspondant à la production annuelle de vin. Il précise que le vin ne bénéficiera pas de l'appellation d'origine contrôlée.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET trouve ce projet extrêmement dérisoire. Il n'est pas à la hauteur des ambitions qu'une ville comme Sélestat peut avoir, notamment en matière culturelle et touristique. Même s'il se félicite de l'implantation de la maison Hauller à Sélestat, il considère qu'il s'agit plus d'un « gadget » que d'un projet prioritaire. Aussi, l'opposition s'abstiendra sur ce projet.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que ce projet n'est pas lourd financièrement. Par ailleurs, il se félicite de l'opportunité d'avoir fait s'installer un viticulteur à Sélestat.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane Hamman, Jean-Paul STOTZ

3. Don à la Ville de Sélestat de quatre oeuvres d'art de l'artiste Arthur Graff

Monsieur Jean-Claude DONIUS explique que la fille d'Arthur Graff, Mme Formery-Graff, propose d'offrir à la Bibliothèque Humaniste quatre oeuvres d'art réalisées par son père.

Adopté à l'unanimité

4. Adhésion de la Bibliothèque Humaniste au « Pass » de l'Office de Tourisme de Sélestat

Monsieur Jean-Claude DONIUS explique que l'Office de Tourisme de Sélestat souhaite mettre en place un pass grand public dont les bénéficiaires seront les touristes et la population locale. Grâce à ce pass, il sera possible de bénéficier d'une réduction pour la visite des sites d'Alsace Centrale participant à cette opération : le château du Haut-Koenigsbourg, la Volerie des aigles, la montagne des singes, Cigoland, La maison du pain, la Bibliothèque Humaniste. Ce pass aura la forme d'un chéquier et sera disponible dans les offices de tourisme.

Madame Janine FRIEDEL fait remarquer que la convention, contrairement à la délibération, ne prévoit pas, comme lieu de vente, l'office de tourisme de Kintzheim-Orschwiller. Si elle convient qu'il s'agit d'une très bonne idée, elle regrette que ce pass ne soit vendu que dans les offices de tourisme. Elle pense que ce pass devrait également être distribué dans les différents sites.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET adhère aux propos de Madame FRIEDEL et renchérit en disant que, comme cela a été dit à l'Assemblée Générale de l'Office de Tourisme, les touristes vont de moins en moins dans les offices de tourisme et utilisent davantage Internet. Si le pass n'est pas vendu dans les différents sites, le dispositif ne fonctionnera pas de manière satisfaisante.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que des améliorations à ce système pourront, à terme, être envisagées. Il ajoute que les offices de tourisme restent quand même des lieux de référence pour les touristes qui sont à la recherche d'informations.

Monsieur Jean-Paul STOTZ pense qu'il faut essayer de multiplier les points de vente. Il espère que la municipalité tiendra compte de cette proposition.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER prend en compte les observations de l'opposition mais estime qu'il ne faut pas, pour autant, ajourner l'adoption de cette délibération. Au vu du fonctionnement de ce dispositif, s'il s'avère nécessaire d'amender cette convention, ce sera fait.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane Hamman, Jean-Paul STOTZ

C. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE LA COMMUNE

5. Création d'un emploi permanent de Chef de Service de Police Municipale de classe normale

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle que le responsable du service Sécurité, titulaire du grade de Chef de Police Municipale, a réussi l'examen professionnel d'accès au grade de Chef de Service de Police Municipale de classe normale au titre de la promotion interne. Dans la mesure où la règle du quota est respectée, cet agent est susceptible d'être nommé dans son nouveau grade.

Adopté à l'unanimité

6. Acquisition de véhicules et engins, programme 2004

Monsieur Gérard SCHENCK explique qu'il s'avère nécessaire de remplacer un certain nombre de véhicules. Il propose d'employer le crédit disponible de 52 000 € pour acquérir les véhicules suivants : une lame robot de déneigement affectée au service transport, une fourgonnette GPL affectée au service espaces Verts, une fourgonnette avec benne de vidage affectée au service propreté et une fourgonnette GPL affectée aux Ateliers municipaux.

Adopté à l'unanimité

D. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE

7. Institution de la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) sur le territoire de la commune

Monsieur Jacques MEYER rappelle que pour permettre de nouvelles constructions, la commune peut être amenée à créer un aménagement de nouvelles voies publiques, ou à mettre en place ou prolonger des réseaux. A cet effet, et pour l'urbanisation courante, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, a créé la participation pour voirie et réseaux. Celle-ci permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrain nouvellement desservi par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires. Il indique quels sont les travaux pouvant faire l'objet de ce financement.

Il précise qu'il s'agit ce soir de se prononcer sur le principe de l'institution de la PVR, étant entendu que le Conseil Municipal sera ensuite amené à se prononcer chaque fois que la participation pour

voirie et réseaux sera mise en oeuvre. Ainsi, le Conseil Municipal se prononcera sur les travaux prévus et sur le montant de la participation par m₂ de terrain mise à la charge de propriétaires concernés.

Adopté à l'unanimité

E. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

8. Parc d'Activités Economiques Nord (1ère tranche) Cession de terrain à la société PEARL DIFFUSION

Monsieur Guy RITTER rappelle que la société PEARL, spécialisée dans la vente par correspondance de périphériques informatiques et de petits équipements électroniques, compte aujourd'hui 50 salariés. Le site actuel, rue de la Scheer, est devenu trop exigu compte tenu du développement continu de l'activité de cette entreprise. Ainsi, la société PEARL DIFFUSION envisage la construction d'un hall de stockage complémentaire de 2 500 m². A cette fin, la Ville de Sélestat a été sollicitée pour qu'elle lui cède un terrain communal jouxtant les locaux actuels de l'entreprise. Le terrain envisagé pour cette cession est d'une superficie de 98,20 m² et sera acquis par la SCI Ritter qui le mettra à disposition de la société PEARL. Eu égard à la présence de l'antenne à proximité de la voie ferrée, qui restreint les possibilités de construction, il est proposé d'accorder une remise exceptionnelle de 10 % à la SCI Ritter. Le prix de vente s'établit donc à 134 779,50 €.

Adopté à l'unanimité

9. Parc d'Activités Economiques Nord (2ème tranche) Lotissement d'Activités « SUD TODENCO » Autorisation de cession de terrain de LA PAYSAGERIE à LMID

Monsieur Guy RITTER rappelle qu'en janvier 2002, le Conseil Municipal s'était prononcé en faveur de la cession d'un terrain dans le PAEN au profit de la société d'espaces verts La Paysagerie. Toutefois, cette entreprise se voit contrainte de repousser la réalisation de son projet. Aussi, pour éviter le gel d'un terrain constructible dans le lotissement « Sud Todenco », la Ville a proposé à la société La Paysagerie qu'elle cède son terrain à une autre entreprise, en sachant qu'un terrain de substitution pourrait lui être attribué dans la future extension du PAEN. Par conséquent, La Paysagerie a décidé de céder son terrain à la société LMID spécialisée dans l'importation et la distribution en gros de matériel informatique et vidéo, au prix de 15,25 € le m².

Adopté à l'unanimité

F. FINANCES DE LA COMMUNE

10. Subvention au Cercle Catholique Aloysia (C.C.A.) pour l'acquisition d'instruments de musique

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique que le Cercle Catholique Aloysia souhaite équiper en instruments de musique, les nouvelles recrues de sa section « PARAD GROUP ». A cet effet, l'association sollicite une subvention de la Ville. Il est proposé d'allouer une subvention d'un montant de 892,20 €, correspondant à 20 % des dépenses estimées.

Adopté à l'unanimité

11 subvention complémentaire à l'Office de la Culture de Sélestat et sa Région pour les dépenses de communication concernant le Corso Fleuri 2004

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que le budget global prévu par l'Office de la Culture pour le Corso Fleuri 2004 s'élève à 203 310 € dont 44 000 € sont dédiés à la communication. Dans la mesure où l'édition 2004 célébrera le 75e anniversaire du Corso Fleuri et pour tenir compte du fait que la programmation des défilés a été modifiée, un effort exceptionnel de communication s'avère nécessaire. C'est la raison pour laquelle, l'Office de la Culture sollicite un crédit supplémentaire de 15 000 € qui permettra de garantir une couverture médiatique suffisante.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET considère qu'il s'agit, sur le plan budgétaire, d'une fuite en avant, alors même que les dépenses devraient être maîtrisées. Il note que le budget de l'Office de la Culture dédié au Corso Fleuri (203 310 €) ne prend pas en compte le coût correspondant au travail des employés municipaux. Il souligne d'ailleurs que l'opposition n'a pas été destinataire du budget consolidé du Corso Fleuri 2003. Il regrette qu'il faille abonder de 15 000 € le budget communication du Corso Fleuri, alors que celui-ci s'établit déjà à 44 000 €. Il constate une véritable dérive en matière de dépenses de communication. Il indique que pour équilibrer la subvention exceptionnelle de 15 000 € sollicitée par l'Office de la Culture, il faut attirer 3 000 spectateurs supplémentaires au Corso Fleuri. Même s'il adhère aux nouvelles orientations proposées par la municipalité, il qualifie de « monstrueux » le budget dédié au Corso Fleuri, et plus particulièrement le budget communication.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que lorsque la précédente municipalité avait changé la date du Corso Fleuri, celui-ci n'avait pas attiré beaucoup de spectateurs, faute d'une communication suffisante. C'est pour éviter cela qu'il estime qu'un effort de communication est nécessaire pour promouvoir le Corso Fleuri « nouvelle formule ».

Madame Christiane HAMMAN rappelle qu'à l'occasion de la présentation de ce projet de délibération en commission, il avait été souligné que le changement prévu au niveau de la programmation permettrait de faire certaines économies. Or, il semblerait que tel n'est pas le cas.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'à terme des économies pourront être réalisées. Par ailleurs, il dit qu'un budget n'est pas forcément entièrement consommé.

Adopté – 7 contre : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane Hamman, Jean-Paul STOTZ

12. Travaux de branchement en eau potable - régularisation de facturation

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que la Ville est compétente pour l'établissement et le remplacement des branchements d'eau potable. Les dépenses correspondantes sont recouvrées auprès des demandeurs. A la suite de la production tardive d'une attestation relative à un branchement réalisé en 2003, il convient de procéder à la régularisation comptable nécessaire, celle ci n'emportant aucune incidence financière.

Adopté à l'unanimité

13. Avenant au Marché de Services de Télécommunications

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que la Ville a confié, par marché du 19 mai 2003, à la société France Télécom – ORANGE, les abonnements, communications et service de téléphones mobiles GSM. Il convient d'acter, par cet avenant, le choix de la Ville d'opter pour la tarification à la seconde et, ce faisant, de bénéficier d'une réduction de 13% sur chaque abonnement souscrit.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN explique que c'est la troisième fois qu'il a l'occasion d'examiner cet avenant, en CAO, en Commission et en Conseil Municipal mais, qu'à chaque reprise, l'explication tendant à justifier la remise de 13 % diffère. Il regrette que les explications soient confuses voire incompréhensibles.

Monsieur Jean-Pierre WURCH indique qu'initialement, le marché prévoyait une tarification à la minute. Elle passe désormais à la seconde. La remise de 13% porte sur les abonnements.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN fait remarquer que cela ne peut correspondre au montant du marché.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER dit que le Conseil Municipal sera destinataire d'éléments d'information complémentaires.

Adopté – 7 abstentions : MM. Mmes Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane Hamman, Jean-Paul STOTZ

G. DIVERS

14. Mise à disposition de véhicules d'incendie et de secours à l'association 2 CV Club Centre Alsace

Monsieur Jacques MEYER explique que la Ville, propriétaire d'anciens véhicules d'incendie et de secours, souhaite les mettre à la disposition de l'association du 2 CV Centre Alsace qui est disposée à les réhabiliter. Il précise que la Ville prendra en charge l'acquisition des pièces nécessaires à la restauration des véhicules et souscrira les polices d'assurance nécessaires. En contrepartie, l'association restaurera les véhicules et les exposera à l'occasion de diverses manifestations. Il insiste sur le fait que ces véhicules resteront la propriété de la Ville.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN s'interroge sur l'absence de disposition financière dans la délibération alors que la réhabilitation des véhicules est estimée à 4 600 €. Il se demande comment la Ville va pouvoir payer les factures.

Monsieur Jacques MEYER lui répond qu'il ne s'agit que d'une estimation de l'association, le coût d'anciennes pièces étant difficile à évaluer. Il ajoute que, quoi qu'il en soit, la prise en charge par la Ville du coût de la réhabilitation des véhicules sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER se félicite de l'engagement bénévole des membres de cette association.

Monsieur Jacques MEYER indique que l'Amicale des Pompiers a également été sollicitée mais n'a pas souhaité participer à cette action. Par contre, d'autres pompiers ont rejoint l'association le 2 CV Club Centre Alsace pour pouvoir réhabiliter les véhicules.

Adopté à l'unanimité

Madame Sonia AMBERG salue l'initiative de la Ville de Sélestat de fêter l'entrée dans l'Union Européenne des 10 nouveaux Etats membres, et de sensibiliser les jeunes aux acquis de la construction européenne. Toutefois, dans le dernier « Petit Sélestadien », elle explique qu'elle fut consternée de voir une page entière dédiée à une sortie organisée par le service Jeunesse pour se rendre au concert de la Star Académy

3. Elle regrette également que le jeu organisé ait pour lot une place à ce même concert. Par conséquent, elle souhaiterait connaître les objectifs éducatifs et culturels que s'était fixée la municipalité lorsqu'elle a organisé cette sortie. Elle donne les définitions des termes éducation, culture et académie :

Education : Mise en oeuvre des moyens propres à assurer la formation et le développement de l'être humain.

Culture : Ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le goût, le sens critique, le jugement.

Académie : Société de gens de lettres et d'artistes.

Monsieur Robert ENGEL rappelle que le « Petit Sélestadien » est un journal réalisé entièrement par les jeunes. Ceux ci sont donc libres des choix qu'ils font. S'agissant du concert de la Star Académie, il indique que c'est un projet proposé et piloté par les jeunes eux mêmes. S'agissant du jeu, il indique que c'est la commission des jeunes chargées des Affaires européennes qui a fait le choix de ce concert en guise de lot. Il insiste sur le fait que dans le cadre des projets menés par le service Jeunesse, les jeunes des différents Conseils d'enfants et de jeunes, travaillent pour leurs camarades. Il rappelle néanmoins que, dans le cadre de la semaine de l'Europe, de grands événements auront lieu. Ainsi le 9 mai une grande manifestation, pilotée par les jeunes et au cours de laquelle la société Aquatic Show offrira un magnifique spectacle à l'ensemble des Sélestadiens, sera organisée.

Madame Sonia AMBERG n'est pas satisfaite de la réponse de Monsieur ENGEL. En effet, elle explique que selon elle, le rôle des adultes est d'éduquer les jeunes et de tirer la culture vers le haut. Ainsi, même si ce sont les jeunes qui ont fait le choix de la Star Académie, elle insiste sur le fait que cela relève de la liberté de choix et que celle-ci, comme le sens critique, s'acquiert. Selon elle, les adultes ont le devoir de proposer aux jeunes d'autres alternatives.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET signale que le délai au cours duquel l'opposition doit remettre sa tribune à paraître dans le « Sélestadien », est beaucoup trop court. Par ailleurs, il regrette que systématiquement la municipalité réponde à la tribune de l'opposition. Il menace donc de ne plus remettre de tribune au nom de l'opposition s'il constate, dans le prochain Sélestadien, que la municipalité y répond et qu'il y a débat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que lorsqu'il était dans l'opposition, il avait le même sentiment. Toujours est il que s'il convient que le délai accordé à l'opposition pour remettre sa tribune pour le « Sélestadien » à paraître était assez court, cela était dû au retard pris suite aux élections cantonales et régionales.

Fin de la séance à 20H45

DGS/P/B

PV 38 provisoire
05/05/2004

Le secrétaire de séance

Jean-Louis GOLLING